

DERNIÈRES PUBLICATIONS DU CETIM

Efficace, neutre, désintéressée ?

Points de vue critiques du Nord sur la coopération européenne

Ouvrage collectif

Crise écologique, propagation des virus..., malgré ses frontières soigneusement érigées, le Nord se rend aujourd'hui compte que nous ne formons qu'un seul monde. «Faisons table rase de nos responsabilités et unissons-nous pour mieux vivre les décennies à venir!» semblent suggérer les défenseurs d'une nouvelle aide publique au développement (APD).

Une APD technique, neutre, qui pourrait servir au fonctionnement optimal des marchés, à protéger les fameux «biens publics mondiaux»... Voilà pour le discours dominant.

Mais est-ce la vocation de l'aide au développement? Peut-elle être *apolitique*? Doit-elle rester un instrument de domination ou devenir un outil de coopération, avec tout ce que cela implique, entre tous les peuples, mis sur un pied d'égalité?

N'est-il pas urgent de réfléchir à quelle «autre» Europe –Suisse comprise–, nous voulons? A quels autres rapports Nord/Sud nous souhaitons?

Répondant à un article de Jean-Michel Severino (l'actuel directeur général de l'Agence française de développement) illustrant la pensée dominante en matière d'APD, les auteur-e-s de cet ouvrage nous proposent des pistes permettant de construire une autre politique européenne de coopération et de solidarité internationales.

Prix: CHF 10.- / 6 €, 192 pages, ISBN: 978-2-88053-074-7, PubliCetim n°33, octobre 2009. En vente auprès du CETIM.

En finir avec la dépendance à l'aide

par Yash Tandon (traduit de l'anglais par le CETIM)

Il ne s'agit certainement pas d'un énième livre sur l'aide au développement. L'originalité de ce livre, sa force et sa radicalité sont résumées dans son titre: mettre fin à la dépendance à l'aide (sous-entendue au développement). Yash Tandon, ancien directeur du South Centre à Genève, une organisation intergouvernementale des pays en développement, nous propose une réflexion passionnante et salvatrice (au sens où elle incite à l'optimisme). Venu du Sud son point de vue s'adresse à toutes celles et ceux qui s'intéressent aux questions du mal développement. Y. Tandon s'inspire de Julius Nyerere, premier président de la Tanzanie, pour proposer une autre définition du développement, résumée par la formule mathématique suivante: développement = FS + FD – FI; où FS représente le facteur social (le bien-être essentiel des personnes), FD le facteur démocratique (le droit des personnes à participer dans les prises de décisions qui les concernent), et FI le facteur impérial (le droit des nations à disposer d'elles-mêmes et à être libres de toute domination impériale). Cette formule s'oppose donc à celle habituellement admise (y compris par des agences de l'ONU): développement = croissance + accumulation des richesses.

Y. Tandon écrit sans jamais tomber dans la démagogie ou l'utopie «gauchiste»... Loin de condamner tout type d'aide extérieure et utilisant toutes les nuances nécessaires, il propose, pour voir plus clair dans l'industrie de l'aide, une classification des aides suivant cinq couleurs (comme un clin d'oeil aux classifications des subventions autorisées ou pas par l'OMC).

Enfin il consacre tout un chapitre à une stratégie réaliste et réalisable pour mettre fin à la dépendance à l'aide en sept étapes, qui relève du bon sens, dont les plus importantes consistent dans le changement radical des mentalités (au Sud et au Nord) et la revitalisation du projet national (terme trop galvaudé à tort de nos jours).

En somme, un livre pratique, écrit simplement, sans langue de bois, qui a l'avantage de proposer des solutions concrètes pour sortir du mal développement, allant complètement à l'encontre des mesures pseudo techniques et cosmétiques adoptées par les signataires de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide. Un livre qui doit faire date.

Prix: CHF 12 / 8 €, env. 200 pages, ISBN: 978-2-88053-075-4, PubliCetim n°34, novembre 2009 (version originale *Ending Aid Dependence*, sept. 2008, Ed. Fahamu Books et South Centre). En vente auprès du CETIM.

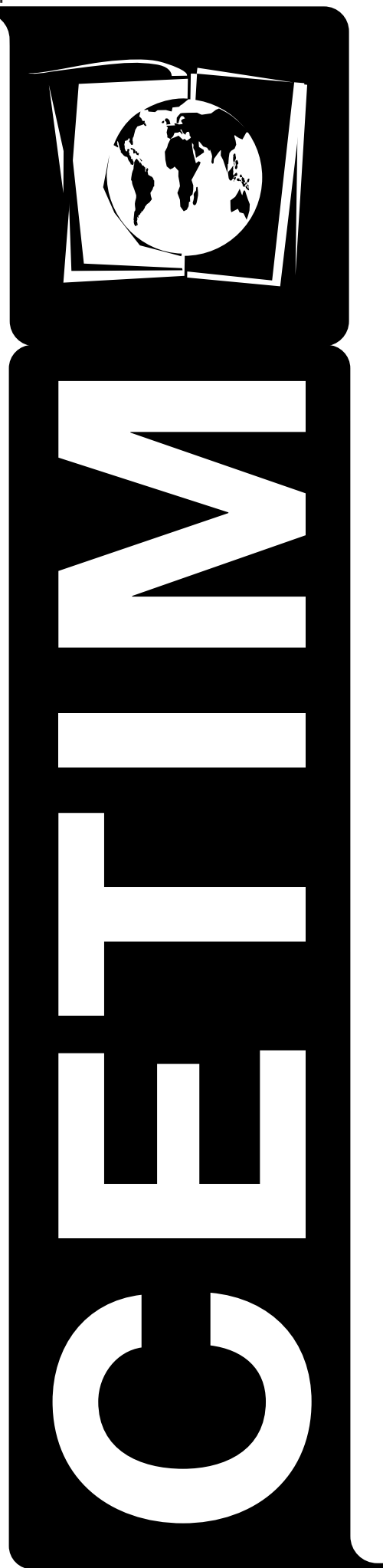
Septembre 2009

Bulletin
n° 35

www.cetim.ch
cetim@bluewin.ch
CCP: 12-19850-1
CCP: (Euro) 91-13687-6,
PofichBe, Postfinance, Berne

6, rue Amat,
1202 Genève/Suisse
Tél.: +41(0)22 731 59 63
Fax: +41(0)22 731 91 52

Centre Europe - Tiers Monde
Europe - Third World Centre
Centro Europa - Tercer Mundo



EDITORIAL

La 3^{ème} Conférence mondiale contre le racisme à Durban en 2001 avait marqué une étape dans la lutte contre ce mal mondial. Dans ce pays marqué par 50 ans d'apartheid, les peuples victimes des crimes passés et présents que sont l'esclavagisme, la traite négrière, le colonialisme et l'apartheid demandaient justice dans la rue. Les Etats présents avaient alors pris l'engagement de lutter contre toutes les formes de racisme et de discriminations à travers une Déclaration et un Programme d'action ambitieux.

La dénonciation de l'occupation israélienne des Territoires palestiniens s'était imposée de facto dans le cadre feutré de la Conférence, mais aussi dans les manifestations organisées pas la société civile. Bien que prononcés hors enceinte, des propos antisémites avaient servi de prétexte aux Etats-Unis et à Israël pour boycotter l'adoption de la Déclaration et le Programme d'action. Leurs critiques, relayées par les médias occidentaux, visaient à discréditer l'ensemble de la Conférence.

La Conférence de suivi qui s'est tenue en avril dernier à Genève a subi le même sort. La forme l'a emporté sur le fond et la lutte contre le racisme et les discriminations a été relayée au second plan. Il y eut d'abord l'indignation des Etats occidentaux et des organisations pro-israéliennes à l'annonce de la présence du Président de l'Iran, M. Ahmadinejad, provoquant une avalanche de critiques contre l'ONU, la Haut-Commissaire aux droits de l'homme, et même contre la Suisse. Comment pouvaient-ils tolérer la présence d'un tel personnage?

Il y eut ensuite la spectaculaire mise en scène des 21 représentants de l'Union européenne quittant la salle «d'un seul homme», le temps du discours du Président iranien, et l'adoption en urgence, le lendemain, du Document final de la Conférence pour sauver le consensus alors qu'aucune ONG n'avait pu prendre la parole devant l'assistance...

Cette conférence, qui n'aurait dû être qu'une évaluation des actions réalisées par les Etats dans ce domaine, a mis en lumière le fossé qui subsiste toujours entre les Etats ex-colonisateurs et ceux ex-colonisés.

Avec un peu de recul, nous revenons à travers l'article ci-après sur ce qui s'est passé avant et durant ces quatre jours de réunion et sur les enjeux sous-jacents de la Déclaration et du Programme d'action de Durban.

Lutte contre le racisme : dernier écueil des relations Nord-Sud ?

Le CETIM a suivi activement et contribué par deux déclarations écrites et une orale à la Conférence d'examen à la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et les diverses formes d'intolérance (ci-après respectivement « Conférence d'examen » et « Conférence de Durban ») qui s'est tenue du 20 au 24 avril dernier à Genève. Il a aussi soutenu et participé à la manifestation publique contre le racisme et la xénophobie organisée par 60 ONG le samedi 18 avril à Genève.

Vous trouverez ci-après une analyse succincte sur les enjeux qu'a révélé à nouveau cette réunion après l'épisode de Durban en 2001. La lutte contre le racisme et toutes les formes de discrimination a une fois de plus polarisé les tensions qui subsistent entre Etats ex-colonisateurs et ex-colonisés sur les questions de la reconnaissance des crimes coloniaux et de la traite négrière et de leurs impacts sur la situation présente des pays concernés et d'un droit à des réparations monétaires.

Conférence de Durban : éléments de rappel

Convoquée à Durban du 31 août au 8 septembre 2001, la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et les diverses formes d'intolérance était la 3^{ème} Conférence mondiale contre le racisme. Les deux précédentes s'étaient déroulées en 1978 et 1983 à Genève, mais n'avaient pas réussi à établir de déclaration commune.

Ce n'est pas un hasard si en 2001 cette Conférence a eu lieu en Afrique du Sud. Ce sommet onusien devait marquer un tournant après 50 années d'apartheid et de domination blanche dans ce pays. Ce fut en terme de participation populaire un « événement » historique. A côté des 163 Etats présents, plus de 3000 ONG venues du monde entier et des centaines de Sud-Africains ont suivi les débats du Forum de la Société civile et pris part aux manifestations de rue.

Une Déclaration et un Programme d'action furent finalement adoptés par les Etats le 8 septembre par consensus et ce malgré le retrait des Etats-Unis et d'Israël le 3 septembre.

Une Déclaration antisémite ?

Cette Déclaration est souvent présentée à tort comme une déclaration antisémite et anti-israélienne par ces détracteurs que sont en particulier Israël et les Etats-Unis. Ces derniers ne manquent pas de faire l'amalgame entre celle-ci et les manifestations

d'antisémitisme qui ont eu lieu dans le cadre du Forum de la Société civile en marge de la Conférence.

Pourtant, à la lecture de cette Déclaration ce sont les souffrances des victimes du racisme et de l'antisémitisme sous ses diverses formes qui transparaissent avec force comme dans l'article 61 : « Nous constatons aussi avec une profonde inquiétude la montée de l'antisémitisme et de l'islamophobie dans diverses régions du monde, ainsi que l'apparition de mouvements racistes et violents inspirés par le racisme et des idées discriminatoires à l'encontre des communautés juives, musulmanes et arabes »

Quant à son caractère anti-israélien ou unilatéral, l'argument ne résiste pas à l'examen. Si la Déclaration et le Programme d'action citent Israël c'est pour demander la fin de l'occupation, le respect du droit à l'autodétermination et la justice et la sécurité pour tous les pays concernés par le conflit israélo-palestinien : « Nous sommes préoccupés par le sort du peuple palestinien vivant sous l'occupation étrangère. Nous reconnaissons le droit inaliénable du peuple palestinien à l'autodétermination et à la création d'un Etat indépendant, ainsi que le droit à la sécurité de tous les Etats de la région, y compris Israël, et engageons tous les Etats à soutenir le processus de paix et à le mener à bien rapidement (art. 63) » ; « Nous lançons un appel en faveur d'une paix juste, globale et durable dans la région, qui permette à tous les peuples de coexister et de vivre dans l'égalité, la justice et la sécurité en exerçant les droits de l'homme reconnus à l'échelle internationale (art. 64) » et enfin « En ce qui concerne la situation au Moyen-Orient, la Conférence préconise la fin de la violence et la reprise rapide des négociations, le respect des droits de l'homme et du droit international humanitaire, le respect du principe de l'autodétermination et la fin de toutes les souffrances, pour permettre à Israël et aux Palestiniens de reprendre le processus de paix, ainsi que de se développer et de prospérer dans la sécurité et la liberté. » (art. 151)

La Déclaration rappelle aussi que « l'holocauste ne doit jamais être oublié » (art. 58).

Enfin, il est bon de se souvenir qu'au moment de leur rédaction la seconde Intifada du peuple palestinien était en cours depuis un an dans les Territoi-

**CE BULLETIN
EST DISPONIBLE
EN ANGLAIS
ET EN ESPAGNOL**



Contre le travail des enfants ?

Ouvrage collectif Vol. XVI (2009) n°1

La problématique du travail des enfants, particulièrement cruciale dans les pays du Sud, a bénéficié ces dernières années d'une attention grandissante de la part des politiques, des médias et du public. Plus de 200 millions d'enfants seraient concernés. La charge émotive qui habite les discours, aussi légitime soit-elle, masque toutefois la complexité du phénomène. Déclarer une incompatibilité entre le travail et l'enfant est d'abord une position située historiquement, socialement et culturellement. Selon les lieux et les époques, l'enfant peut aussi être considéré comme sujet responsable et acteur socioéconomique à part entière, et son travail comme un mode de socialisation valorisant et structurant. Quand et où commence l'exploitation ? Quels sont les déterminants de la mise au travail précoce ou forcée ? Si la pauvreté apparaît bien comme le premier facteur contextuel qui favorise le travail des enfants, les figures de l'exploitation renvoient aussi aux logiques économiques, politiques et juridiques de modèles de développement et de rapports Nord-Sud injustes et inégalitaires. Parmi les initiatives prises au nom de « l'intérêt supérieur de l'enfant », un clivage persiste. Alors que les principales institutions internationales mobilisées sur cette question axent leurs priorités sur le respect des « droits des enfants », bien des organisations sociales du Sud luttent, elles, pour les « droits des enfants travailleurs ». Juste une nuance de vocabulaire ou des approches radicalement opposées ?

Prix : CHF 22.50 / 15 €, 176 pages, ISBN : 978-2-84950-21-98, éd. CETRI (Belgique) et Syllepse (France), 2009. En vente au CETIM.

**LE CETIM
VOUS RECOMMANDE
LES LECTURES SUIVANTES**

Pinochet, le procès de la dictature en France

par Jac Forton

Trois mille morts et disparus, plus de 30 000 personnes torturées : c'est le bilan de la dictature d'Augusto Pinochet au Chili (1973 - 1990).

Parmi les victimes, plusieurs Français, dont Alphonse Chanfreau, Etienne Pesle, Georges Klein, Jean-Yves Claudet. Ces quatre militants de la liberté ont disparu durant les premiers mois de la dictature. Nul ne les a jamais revus. Après de trop nombreuses années d'impunité, la France s'apprête à juger les responsables de leur disparition. Pinochet est mort en 2006.

Les accusés, ses complices, seront absents. Ce procès n'en est pas moins essentiel à la lutte contre l'impunité des régimes violant les droits humains. L'élection de Salvador Allende, le coup d'Etat de Pinochet, sa chute et les tentatives de renvoi devant la Justice : après un rappel du contexte chilien, Jac Forton nous présente une enquête exceptionnelle, pleine de sensibilité et de pudeur, sur les derniers jours de l'étudiant en philosophie, du conseiller agricole, du pédiatre et de l'ingénieur.

Jac Forton, spécialiste de la dictature chilienne, a vécu treize ans au Chili dont cinq en dictature. Militant du CETIM et d'Amnesty International dont il est le référent pour la France sur le respect des droits de l'Homme au Chili et au Guatemala. Il est l'auteur de deux ouvrages sur le Chili : *20 ans de résistance et de lutte contre l'impunité au Chili 1973-1993* (Editions du CETIM) et *L'affaire Pinochet - La justice impossible* (L'Entreligne). L'enquête qu'il nous présente ici est le fruit d'une décennie de recherche sur les victimes françaises de la dictature de Pinochet.

Prix : CHF 28 / 17.80 €, 192 pages, ISBN : 978-2-35282-021-5, Editions Toute Latitude (Toulouse, France), mai 2009. En vente auprès du CETIM ou auprès des Editions Toute Latitude, site internet : www.toutelatitude.com.

Pour votre information, l'auteur J. Forton présentera son ouvrage le 10 novembre prochain à la Maison des Associations à Genève (Suisse). Pour les derniers détails se reporter à notre site internet.

INFORMATION

Depuis le 31 août dernier, l'équipe du CETIM a revu son mode de fonctionnement suite au départ à la retraite de son Directeur Florian Rochat après plus de 20 ans de bons et loyaux services. Ce dernier continuera néanmoins à collaborer bénévolement avec l'équipe. De ce fait, une direction collégiale a été confirmée à la dernière AG du CETIM et se présente comme suit : M. Özden est responsable de notre Programme Droits humains et de nos relations avec l'ONU, C. Brun est responsable de la communication et assiste Melik et J. Duchatel est responsable de nos publications. L'équipe se réjouit de poursuivre sa collaboration avec son comptable Y. Chassot et ses informaticiens J. Pierrehumbert et F. Combremont.

Relayé par la presse occidentale, certains États et quelques ONG, ont tout fait pour que la Conférence ne se résume qu'à la prise de parole du président de l'Iran, Mahmoud Ahmadinejad. Nul n'aura effectivement entendu ou lu les positions d'autres États, ni les centaines de témoignages des victimes du racisme et de discriminations - Dalits, Roms, afro-descendants, autochtones, homosexuels, sans oublier la question du sexisme présente dans toutes les sociétés -, qui se sont déplacées pour dénoncer leurs situations et demander justice et réparation aussi bien aux pays du Nord que du Sud.

Ainsi, resteront les images des représentants de l'Union européenne quittant la salle au signal de l'Ambassadeur de France (et de son cartable jaune... pour que les caméras puissent le suivre plus facilement), les cris des six représentants d'organisations pro-israéliennes affublés de perruques et de nez rouges et les applaudissements ou les sifflets des représentants d'ONG pour ou contre M. Ahmadinejad.

Quant au discours de M. Ahmadinejad, personne ne l'aura vraiment entendu...

Effectivement, comme tout le monde s'y attendait, il a dénoncé avec beaucoup de véhémence le racisme et la xénophobie légalisés de l'Etat d'Israël à l'égard de ses citoyens arabes et des Palestiniens des Territoires occupés, mais il n'a aucun moment nié ou remis en cause l'extermination des Juifs européens comme certains le prédisaient ou le souhaitaient... Hors coïncidence ou non, le texte transmis au public à la fin de son discours, par le Secrétariat de la Conférence, contenait des propos clairement négationnistes. Ce que la France ne manqua pas de relever pour justifier son départ, et celui des 23 ambassadeurs de l'UE, ayant ainsi anticipé des propos négationnistes avant qu'ils ne soient tenus (sic).

Tout en faisant abstraction de ce qui se passe en Iran et de la politique menée par le gouvernement iranien au niveau national, on peut relever que le discours de M. Ahmadinejad a remis en lumière les positions défendues depuis 2001 par une majorité d'États du Sud, ayant vécu le colonialisme ou l'esclavagisme, vis-à-vis des États occidentaux. Par ailleurs, nombreux sont ceux parmi les représentants d'États du Sud qui ont pris la parole après le Président iranien, à avoir défendu les mêmes positions sans provoquer la même vague d'indignation.

Les tensions persistantes entre États ont précipité l'adoption, le second après-midi de la Conférence, du Document final de peur que d'autres ne se retirent...

La Haut-Commissaire aux droits de l'homme, Navi Pillay, a dénoncé le dernier jour de la Conférence la « vaste campagne organisée de désinformation » à l'encontre de la conférence, critiqué les « grossières exagérations » et a dénoncé le fait qu'une « machine de propagande » ait voulu transformer dès le départ cette conférence en échec.

Participation des ONG

Contrairement à toute conférence d'importance des Nations Unies, aucun forum de la société civile n'a eu officiellement le droit de se tenir avant la Conférence suite à l'opposition de certains États. Ces derniers, au prétexte que les ONG avaient fait échouer le processus de Durban, l'ont interdit. Il a fallu la volonté d'une poignée d'ONG⁵ pour que se tienne néanmoins un mini forum non-officiel de trois jours dans la ville de Genève. Ce forum fut malheureusement peu suivi. Il a adopté une déclaration commune qui n'a cependant pas pu être transmise aux États.

Bien que le Document final de la Conférence ait été adopté le mardi et que de nombreux États aient déjà quitté la réunion, plus de 120 organisations non-gouvernementales venues du monde entier ont pris la parole dont le CETIM pour dénoncer le racisme sous toutes ses formes.

Quels résultats ?

Sous cet écran de fumée, il n'y a évidemment pas eu de véritables évaluations des mises en oeuvre de la Déclaration et Programme d'action de Durban et très peu d'échanges entre les États, mais aussi avec les ONG.

Cependant, il faut néanmoins considérer la tenue de cette Conférence comme une victoire du système multilatéral. Le risque était effectivement grand de voir ce dernier se craqueler. C'est ce que visaient apparemment les dix pays occidentaux qui l'ont boycottée. Ils avaient pourtant obtenu tout ce qu'ils voulaient lors des négociations au Comité préparatoire !

Quant au Document final, adopté par consensus, l'essentiel a été sauvé. Il contient des éléments importants, par exemple la protection des droits des migrants, quel que soit leur statut dans le pays d'accueil. Les États réaffirment également leur détermination et leur engagement à assurer la mise en oeuvre complète et effective de la Déclaration et du Programme d'action de Durban (para. 1 et 52 entre autres).

L'apartheid mondial⁶

Nous aurions souhaité que soit débattues lors de cette conférence les actions menées par les États pour lutter contre les différentes formes de racisme, tel qu'on le voit évoluer aujourd'hui. Il ne saurait se résumer à des attitudes et pratiques néfastes d'individus ou de groupes ou à de mauvaises pratiques de corps d'État, d'employeurs, de logeurs et autres, même si ces aspects meurtriers et dégradants dans la quotidienneté sont non seulement exécrables,

mais contraires au respect minimum des droits humains et donc condamnables sur cette simple base. Mais de fait et de plus, tout en se perpétuant, le racisme a changé de couleur, si l'on ose dire ainsi.

Plus précisément, il ne se réfère plus seulement à la couleur de la peau, même si celle-ci reste un discriminant dominant. Cela va au-delà. Avec la mondialisation polarisante actuelle, ses victimes n'en sont plus seulement les peuples et les gens « de couleur », même si ceux-ci en constituent toujours l'énorme majorité. Ce racisme est adjuvant et résultat d'une inégalité sociale grandissante, une inégalité entre peuples comme entre individus vivant dans une même nation.

Ce racisme fait système, fait partie du système d'exploitation et de domination prévalent à l'échelle mondiale. Il vise le pauvre, le producteur pas assez « rentable » pour rapporter suffisamment de profits, les non-consommateurs parce qu'insolvables, les vieux grabataires « à la charge de la société », les « marginaux », les « improductifs » aux yeux du capital, la masse des travailleurs facilement interchangeables parce que « non-qualifiés » ou « disqualifiés » selon ses critères. Les travailleurs informels, les habitants des bidonvilles, les « petits » paysans — demeurant l'immense majorité dans le monde. Et bien entendu, il faut mettre au féminin toutes ces catégories.

Aussi, le « petit blanc » fermier de l'Arizona peut en faire partie tandis que le professionnel hautement qualifié, « même » d'origine africaine ou asiatique, pourra en réchapper, si ce n'est aux vexations quotidiennes qu'il continuera à vivre douloureusement.

L'efficacité des groupements néo-nazis et d'extrême droite, comme par ailleurs des divers courants « fondamentalistes », « communautaristes », est justement dans leur capacité à diviser ces divers exclus des « bienfaits de la mondialisation », ces populations devenues « superflues », à faire en sorte qu'elles s'affrontent ou s'honnissent, au nom de prétendus particularismes culturels ou de « races » inconciliables, plutôt que de s'unir face aux politiques à l'origine de leur commune marginalisation, exclusion, précarisation, ostracisation.

C'est aussi sur ce racisme-là, sur cet apartheid à l'échelle mondiale, que les débats de la Conférence de Durban ont permis d'amorcer une réflexion critique et d'entamer des controverses nécessaires. Nécessaires et urgentes, car il en va de l'avenir de l'humanité. Il y a lieu de les poursuivre, même si cela vaut des grincements et des ruptures momentanées. Aucune solution durable au problème du racisme ne pourra être dégagée si ses racines systémiques ne sont pas pour le moins approchées, discutées. Et, partant de là, aucune stratégie quelque peu effective ne pourra être dégagée dans d'autres domaines concernant l'humanité dans son ensemble, comme



ceux posés par les défis environnementaux auxquels elle se voit massivement confrontée, si ces dimensions ne sont abordées.

¹ Voir la résolution de l'Assemblée générale : A/RES/61/149.

² Cette conférence fut organisée avec quelques années de retard sachant que les conférences de suivi s'échelonnent tous les 5 ans.

³ Résolution déjà citée, para. 33.

⁴ Dans notre bulletin n°31 (avril 2008) nous présentions déjà une analyse de ce débat sur la diffamation des religions au sein du Conseil des droits de l'homme.

⁵ Civil Society Forum s'est tenu du 17 au 19 avril à Genève.

⁶ Cette partie reprend des extraits de notre déclaration écrite intitulée *Durban I pas en avant, Durban II pas en arrière*. Toutes nos déclarations sont disponibles sur notre site internet.

ADHÉREZ AU CETIM !

- Membre individuel:** 50 CHF / 30€ (Nord) et 10€ (Sud). Cotisations réduites de moitié pour les retraité-e-s, étudiant-e-s, apprenti-e-s, chômeurs-ses.
- Membre de soutien:** 100 CHF / 60€ ou plus;
- Membre collectif:** 200 CHF / 120€;
- Membre collectif de soutien:** 500CHF / 300€ ou plus.
- Sympathisant:** 15 CHF / 10€.

Ces cotisations s'entendent par année civile et donnent droit à :

- Un livre de la collection PubliCetim, au choix, offert pour toute nouvelle adhésion (à l'exception de « sympathisant »);
- La réception gratuite de notre bulletin d'information;
- Une remise de 20% sur les publications et les livres commandés au CETIM (à l'exception de « sympathisant »).

Nom..... Prénom.....

Adresse.....

Email.....

Date..... Signature.....

CONFÉRENCE DE PRESSE SUR LA SITUATION DES PEUPLES INDIGÈNES AU PÉROU

Le poumon de la terre offert aux compagnies pétrolières et minières

Le 6 août dernier, le CETIM a co-organisé une conférence de presse avec la Coordinadora Andina de Organizaciones Indígenas (CAOI) à l'ONU. Le coordinateur de la CAOI, Miguel Palacin, a vivement dénoncé le comportement du gouvernement péruvien à l'encontre des peuples indigènes vivant dans la partie péruvienne de la forêt amazonienne. En juin, lors de la 11^{ème} session du Conseil des droits de l'homme, le CETIM avait déjà soulevé cette situation lors d'une déclaration orale.

Quelques éléments de rappel

Les peuples indigènes manifestent pacifiquement depuis avril dernier en signe de protestation à l'encontre de divers décrets législatifs émis par le gouvernement. Le 5 juin, ont eu lieu des affrontements violents entre les peuples indigènes et les forces armées à Bagua. Ces heurts ont fait une trentaine de morts de part et d'autres, selon nos informations, et la confusion règne quant au nombre exact de blessés et de disparus.

Cette journée est l'exemple même d'une politique systématique de discrimination et de criminalisation mise en place par le gouvernement péruvien à l'encontre des peuples indigènes. Preuves en sont les divers mandats d'arrêts émis contre les dirigeants d'AIDSESEP (Association interethnique pour le développement de l'Amazonie péruvienne), en particulier contre son président Alberto Pizango, accusé de comportement délinquant et depuis exilé au Nicaragua. Mais elle est aussi le résultat de plusieurs années de désaccord entre les peuples indigènes de l'Amazonie péruvienne et le gouvernement d'Alan García quant au rôle de la forêt amazonienne dans le développement du pays.

Dans le cadre de l'implantation du Traité de libre-échange avec les États-Unis, le gouvernement péruvien a, depuis 2007, favorisé l'accès des sociétés transnationales pétrolières aux riches sous-sols du pays, au moyen de deux séries de décrets législatifs. La première série de décrets a eu pour but de durcir les peines imputées à la protestation sociale. La seconde ouvrait la porte à une exploitation accrue des ressources naturelles aux entreprises.

Par ces mesures, le gouvernement a pu ainsi augmenter les surfaces destinées à l'exploitation des hydrocarbures de 13% en 2004 à 75% aujourd'hui! Cette augmentation est d'autant plus inquiétante puisque l'Amazonie représente 60% du territoire péruvien. Le gouvernement démontre ainsi une volonté féroce de transformer le pays d'importateur en exportateur de pétrole et ce sans tenir compte de l'environnement, des différents peuples indigènes concernés et au détriment de leurs droits. Le risque est réel de les voir totalement disparaître.

De son côté, l'AIDSESEP dénonce la violation des droits fondamentaux des peuples indigènes garantis par la Convention n°169 de l'OIT que le Pérou a ratifiée en 1994. L'AIDSESEP a déclaré ces décrets législatifs anticonstitutionnels et exige de prendre part au processus de décisions relatives au développement de l'Amazonie péruvienne.

Aujourd'hui la situation reste floue, le Président García a finalement accepté de suspendre pour un temps deux des décrets controversés (le 1064 et le 1090) et d'ouvrir le dialogue avec les différents représentants des peuples indigènes. Selon nos dernières informations, il semble néanmoins qu'en parallèle il ait autorisé l'entrée dans la forêt à deux entreprises minières. L'AIDSESEP accuse également le gouvernement d'essayer de diviser le mouvement indigène selon l'adage «diviser pour mieux régner» en favorisant certaines organisations au détriment d'autres et cela au moyen de la corruption.

Tout ceci est très préoccupant, car le Pérou possède 84 des 104 écosystèmes existants et possède la 4^{ème} forêt tropicale du monde. Or, l'eau, l'énergie, la terre et la biodiversité sont aujourd'hui de véritables enjeux économiques. Pour certains, ils représentent la «Pachamama» et doivent donc être préservés à tout prix, tandis que pour d'autres, il s'agit uniquement de biens à commercialiser.

Le CETIM et la CAOI sont en train de créer un groupe de soutien centré sur la question de la criminalisation des organisations indigènes au Pérou, au Chili et en Colombie.

www.cetim.ch

VISITEZ NOTRE SITE INTERNET !

A votre disposition, des dossiers complets et régulièrement mis à jour sur nos thèmes de travail, toutes nos déclarations présentées à l'ONU, des informations sur nos campagnes en cours et nos conférences à venir, etc.



res et que l'occupation israélienne en était à sa 42^{ème} année. Il semble difficile d'ignorer l'occupation et la colonisation israéliennes dans une conférence sur le racisme et la discrimination sous toutes ses formes.

Reconnaissance des crimes passés

Mais la Déclaration et le Programme d'action de Durban ne se résument pas qu'à cette question.

Ils dénoncent tout autant et avec force: l'esclavage et la traite des esclaves, en particulier la traite transatlantique, des tragédies effroyables dans l'histoire de l'humanité non seulement en raison de leur barbarie odieuse, mais encore de leur ampleur, de leur caractère organisé et tout spécialement de la négation de l'essence des victimes (art. 13); le colonialisme qui a conduit au racisme, à la discrimination raciale, à la xénophobie et à l'intolérance qui y est associée (art. 14); l'apartheid et le génocide qui constituent des crimes contre l'humanité au regard du droit international et qui sont d'importantes sources et manifestations du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée... (art. 15).

Les Etats signataires ont aussi relevé la xénophobie dont les non-ressortissants, en particulier les migrants, les réfugiés et les demandeurs d'asile, sont l'objet (art. 16) et souligné que la pauvreté, le sous-développement, la marginalisation, l'exclusion sociale et les disparités économiques sont étroitement liés au racisme, à la discrimination raciale, à la xénophobie et à l'intolérance qui y est associée, et qu'ils contribuent à entretenir les mentalités et les pratiques racistes qui, à leur tour, aggravent la pauvreté (art. 18).

Ils ne s'arrêtèrent pas là et préconisèrent en parallèle des recours utiles, des voies de droit, des réparations, des mesures d'indemnisation et d'autres mesures à prévoir aux échelons national, régional et international tout en prévoyant une assistance juridique, pour les victimes du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée.

De Durban à Genève

Le 19 décembre 2006¹, l'Assemblée générale de l'ONU décida, comme il est de coutume après de grandes conférences onusiennes, l'organisation d'une conférence de «suivi» (*follow up*) en avril 2009 chargée d'examiner les progrès réalisés dans la mise en oeuvre de la Déclaration et du Programme d'action². Cette Conférence, par un glissement sémantique que l'ont peut juger volontaire de la part de certains Etats, devint une Conférence «d'examen» (*review*). Alors que la résolution établissant la Conférence de Genève, est très claire à ce sujet: «L'Assemblée générale décide de réunir, dans son cadre,

en 2009, une conférence qui examinera la mise en oeuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Durban»³. Il s'agissait donc d'examiner la mise en oeuvre de la Déclaration et du Programme d'action par les Etats et non pas de les modifier.

Les Etats-Unis, le Canada et Israël, suivis par les Etats européens avec plus ou moins de conviction, auront tout fait pour imposer leur vision et demander la remise en cause de la Déclaration de Durban pendant les réunions préparatoires et jusqu'à l'avant-veille de la Conférence de Genève. Il y a eu trois réunions préparatoires entre 2007 et 2009 à Genève.

Durant ces sessions, les questions de la diffamation des religions et de l'islamophobie, ainsi que la situation israélo-palestinienne ont été au centre des débats. Tandis que l'Organisation de la conférence islamique (OCI) avec le soutien de l'Iran et d'autres États musulmans tentaient d'imposer la notion de diffamation des religions⁴ dans le Document final, les Etats Occidentaux refusaient pour leur part toute référence à Israël.

Les pays musulmans et l'OCI ont finalement retiré leur demande à propos de la diffamation des religions ce que n'ont pas fait les Etats occidentaux à propos de la mention d'Israël. Ces derniers ont instrumentalisé jusqu'au dernier moment la lutte contre l'antisémitisme et menacé de boycotter la Conférence, afin de paralyser toute critique de la politique raciste, discriminatoire et xénophobe menée par l'Etat d'Israël à l'égard aussi bien des Arabes israéliens (Palestiniens de 1948) que des Palestiniens des Territoires occupés.

Il est évident que toutes ces stratégies (critiques de la Déclaration, désinformations, menaces de boycott), avait aussi pour objectif pour les Etats occidentaux d'empêcher un 2^{ème} «Durban». Ainsi, il fallait éviter non seulement d'être confronté aux revendications d'indemnisation des Etats ex-colonisés qui sont de plus en plus fortes et de devoir rendre des comptes sur les horreurs qu'ont constitué, entre autres, la traite négrière et la colonisation. Ces entreprises marquent encore pour une bonne part l'ensemble des pays touchés. Mais il fallait aussi éviter d'être pris à parti par les pays du Sud à propos des nouvelles formes de racisme qui ont cours aujourd'hui en Europe et aux Etats-Unis contre les migrants, les sans-papiers...

Une Conférence sous pression

C'est dans un contexte général de tension que la Conférence s'est ouverte. Le Canada, les Etats-Unis, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, Israël, la Pologne, l'Italie, l'Allemagne et les Pays-Bas avaient déjà annoncé leur boycott, rejoints par la République Tchèque (alors représentante de l'Union européenne) à la fin de la 1^{ère} journée de réunion.